

1. Pour chaque salarié de 55 ans¹ vu en visite médicale / entretien infirmier périodiques :

- remplir avec le salarié la feuille « **CURRICULUM LABORIS étape 1 : parcours professionnel** » afin de repérer les *métiers* et les *secteurs d'activité* ayant potentiellement exposé le salarié à un cancérogène (avis médical) ; cette étape permettra d'effectuer un « tri » des salariés susceptibles de relever d'une surveillance post professionnelle ;
- si le salarié a effectué un métier ou des tâches ou a travaillé dans un secteur professionnel exposant, le convoquer à 24 mois en indiquant le motif « *visite préparatoire du suivi post professionnel* » (possible dans stétho) : cette prochaine visite aura pour objet de préciser les expositions et confirmer ou non la nécessité d'une surveillance post professionnelle ; une durée suffisante de visite devra être prévue (45 mn à 1 heure) ;
- si le salarié n'est plus dans l'entreprise au moment de le reconvoquer (24 mois plus tard), se reporter au point 4.

2. Visite en vue du repérage des expositions (avec médecin ou IDEST):

❖ Au préalable :

- adresser le **courrier type** au salarié l'informant du rendez-vous et qu'au cours de la visite, il sera procédé à un repérage des expositions professionnelles durant sa carrière ; ce courrier type sera accompagné de la feuille « **CURRICULUM LABORIS étape 1 : parcours professionnel** » qu'on lui demandera de remplir (à nouveau) le plus précisément possible et d'apporter le jour de sa visite ;
- le salarié sera convoqué (plutôt en fin de vacation : prévoir 45 mn à 1 heure) et devra se présenter avec :

- La feuille « **CURRICULUM LABORIS étape 1 : parcours professionnel** » remplie,
- Son relevé de carrière,
- Tout document qui pourrait se rapporter à ses expositions professionnelles.

❖ Lors de la visite :

- relire la feuille « **CURRICULUM LABORIS étape 1 : parcours professionnel** » en interrogeant sur les éventuelles périodes militaires et en vérifiant que les éventuels emplois d'apprenti ont été mentionnés dans le récapitulatif ;
- remplir avec le salarié le document « **CURRICULUM LABORIS étape 2 : repérage des expositions** » :
1 feuille par métier ou poste ou emploi (y compris période militaire et apprentissage), avec possibilité de compléter en différé la partie « agents ou procédés cancérogènes » pour permettre les recherches ;
- vérifier qu'il existe dans le DMST une fiche individuelle d'exposition pour les facteurs « pénibilité »² (expositions postérieures à 2012) ou fiche d'exposition et attestation d'exposition aux agents CMR (expositions antérieures à 2012).

¹ A envisager « entre 50 et 55 ans » en fonction des moyens dont dispose l'équipe médicale.

² Point lié aux évolutions de la réglementation sur la pénibilité

3. Elaboration des documents nécessaires au suivi post professionnel / envoi au salarié / copie dans le DMST

- ❖ Pour les agents relevant de l'arrêté du 6 décembre 2011 : joindre les documents demandés ; mode de suivi explicité dans l'arrêté ; à mettre en oeuvre par le médecin traitant ;
- ❖ Pour les agents cancérogènes autres : joindre les fiches d'exposition (expositions postérieures à 2012) ou les attestations d'exposition (expositions antérieures à 2012); le mode de suivi sera déterminé par le médecin conseil de la CPAM.

4. Cas des salariés de 55 ans et plus sortis des listings :

Le dossier des salariés doit systématiquement être présenté au médecin avant archivage pour envoi éventuel d'informations sur le suivi post professionnel, en fonction des expositions documentées dans le DMST : fiches d'expositions produites par l'employeur, études de poste, ...

Dans ce cas, le dossier de demande à la CPAM sera rempli et adressé au salarié.

SCHEMA METHODOLOGIQUE D'ELABORATION DU CURRICULUM LABORIS

Salarié 55 ans : établissement du parcours professionnel		
Assistante :		→ remplissage du doc. « <i>Curriculum Laboris étape 1</i> » avec le salarié → avis médical sur le parcours <i>si emploi potentiellement exposant:</i> → prévision visite périodique suivante avec repérage des expositions <ul style="list-style-type: none"> • programmer « visite préparatoire du suivi post-pro » • prévoir durée 45 mn à 1h • programmer envoi courrier type
Salarié 57 ans : repérage des expositions par emploi		
Assistante:	Avant la visite	→ envoi courrier type → prévenir l'entreprise de la durée de visite
	Lors de la visite	→ vérifier l'apport des 3 documents demandés → vérifier le remplissage par le salarié du doc. « <i>Curriculum laboris étape 1</i> » → remplir la première partie du doc. « <i>Curriculum laboris étape 2</i> » : <u>1 feuille par poste ou par emploi</u>
Médecin ou IDEST:		→ finalisation du remplissage du doc. « <i>Curriculum laboris étape 2</i> »
Médecin:		→ validation de la nécessité de suivi post professionnel (SPP)
Médecin et IDEST:		→ constitution et envoi du dossier de demande SPP au salarié
Si le salarié n'est plus suivi par le service :		
Médecin		→ étude du dossier médical + documents attestant des expositions → envoi du dossier de demande SPP au salarié, le cas échéant.

CURRICULUM LABORIS étape 1 : parcours professionnel

Date d'élaboration :

NOM

Prénom

Date de naissance

VOTRE CURSUS SCOLAIRE ET VOS FORMATIONS :

Niveau scolaire atteint :	Date
Diplômes obtenus : - - -	Dates - - -
Formations professionnelles suivies : - - - -	Dates - - - -

PERIODE MILITAIRE : avez-vous effectué une période de service militaire?(*entourer*) OUI NON

Si oui :

Période : de à	Arme :	Tâches effectuées :
-------------------	--------	---------------------

RECAPITILATIF DE VOS DIFFERENTS EMPLOIS (secteur privé et secteur public), du plus ancien au plus récent, y compris période d'apprentissage:

PERIODES de.....à.....	ENTREPRISES (indiquer le n° de département)	SECTEUR D'ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	POSTES ou METIER	TYPE DE CONTRAT : <i>Apprenti / CDD / CDI / intérim</i>

CURRICULUM LABORIS étape 2 : repérage des expositions par emploi occupé

NOM :

Prénom

Date de remplissage :

ENTREPRISE :

METIER ou EMPLOI ou POSTE:

- Quelle était votre activité (décrivez vos tâches, sur quelles machines,...) :

- Avez-vous été exposé(e) aux contraintes suivantes :

CONTRAINTES	Période De...à....	NIVEAU d'EXPOSITION (ref. SUMER)			Source de l'information		
		Faible < 10 h/sem	Moyen 10 à 20 h/sem	Fort > 20h/sem	Déclaré par le salarié	Constaté par le SST	Déclaré par l'employeur
Bruit fort (> 85 dB)							
Vibrations (engins ou machines)							
Travail à moins de 0°C ou à plus de 30°C							
Manutention > 15kg							
Gestes répétés ou sous contrainte de temps							
Postures pénibles							
Agents infectieux							
Produits chimiques / fumées / poussières*							
Milieu hyperbare							
Horaires de nuit ou alternants (en cumulé)		Moins de 3 mois par an	Entre 3 et 6 mois par an	Plus de 6 mois par an			

* Complément d'information sur procédés ou agents cancérogènes liés au poste :

Agent ou procédé	Durée d'exposition de.....à.....	Source de l'information*			Surveillance post professionnelle		Commentaires (ex. : activité concernée)
		Avérée résultats mesures	Indiquée par le salarié	Connaissance bibliographique	Arrêté du 6 décembre 2011	Tableau MP	
Amiante					X	30/30bis	
Amines aromatiques					X	15ter	
Arsenic et dérivés					X	20/20bis/20ter	
Bis-chorométhyléther					X	81bis	
Benzène					X	4	
Chlorure de vinyle monomère					X	52	
Chrome					X	10ter	
Huiles minérales dérivées du pétrole					X	16bis	
Oxydes de fer					X	44bis	
Nickel					X	37ter	
Nitrosoguanidine					X	85	
Poussières de bois					X	47	
Rayonnements ionisants					X	6	
Cadmium						61bis	
Cobalt et carbure de tungstène						70ter	
Formaldéhyde						43bis	
Silice						25A	
Hépatite B ou C						45	
Autres agents ou procédé ou activité cancérogène	Durée d'exposition de.....à.....	Source de l'information*			Classification		Commentaires
		Avérée résultats mesures	Indiquée par le salarié	A priori	CE	CIRC	

*expositions avérées (fiche d'entreprise/ d'Exposition/ERC), ou indiquées par le salarié, ou connaissance bibliographique (bases de données)

Courrier type
à adresser au salarié en vue de sa visite pour repérage des expositions

Docteur xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
Médecin du travail

Madame / Monsieur yyyyyyyyyyyyyy

Lieu / Date

Madame, Monsieur,

Lors de votre prochaine visite de suivi médico professionnel, un récapitulatif sera fait de vos expositions professionnelles sur les différents postes que vous avez été amené(e) à occuper au cours de votre vie. Ce récapitulatif a pour objet de relever notamment les risques nécessitant un suivi particulier après votre départ en retraite, et servira à préparer les éléments nécessaires à ce suivi.

Vous trouverez ci-joint un document intitulé « Curriculum Labori étape 1 : parcours professionnel », que nous vous demandons de bien vouloir remplir avant votre visite, le plus précisément possible. Une autre partie sera remplie avec le professionnel de santé lors de votre visite.

Je vous prie de bien vouloir vous munir impérativement pour votre consultation :

- de ce **document rempli**
- du **relevé de carrière** que vous a adressé la Caisse de Retraite
- de tout document qui pourrait se rapporter aux risques professionnels auxquels vous avez été exposé(e).

Dans l'attente de votre venue, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Docteur xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

**MODELE DE COURRIER D'INFORMATION SUR LE DROIT A SURVEILLANCE
POST PROFESSIONNELLE adressé au (à la) salarié(e)**

Dr

Lieu, date

Monsieur /Madame

Monsieur / Madame,

Vous avez quitté l'entreprise X où vous étiez employé depuis années au poste de :
Y

Ce poste de travail vous exposait au risque de .

A long terme cette exposition peut être à l'origine de certaines maladies graves en particulier :
cancers, insuffisance respiratoire...

Au titre de cette exposition vous pouvez solliciter auprès de votre Caisse Primaire d'Assurance
Maladie, le bénéfice d'une surveillance post professionnelle. Cette surveillance sera faite par votre
médecin traitant qui effectuera des examens complémentaires adaptés à votre cas.

Pour obtenir le bénéfice de cette surveillance, il vous faut donc :

- En faire la demande à la CPAM (modèle de lettre joint),
- En accompagnant cette demande d'une attestation d'exposition (document joint
signé par votre employeur et votre médecin du travail),
- Après accord de votre caisse, il vous suffit de prendre rendez-vous avec votre
médecin traitant en lui remettant le document médical joint sous enveloppe confidentielle.

Votre médecin du travail reste à votre disposition pour toute explication complémentaire.

Recevez, Madame /,Monsieur , l'expression de mes meilleures salutations.

Docteur
Médecin du travail

MODELE DE COURRIER A ENVOYER A LA CPAM PAR LE (LA) SALARIE(E)

Monsieur / Madame
Adresse :

Monsieur le Directeur
CPAM du Loiret

N° SS :

Objet :
Surveillance post professionnelle
Code SS : articles D 461-23 et D 461-25
Arrêté du 6 décembre 2011

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander conformément aux dispositions des textes ci-dessus de bien vouloir me faire bénéficier de la surveillance médicale que nécessite mon exposition antérieure au risque de :

Je suis actuellement (*rayez la mention inutile*) ; - en retraite
 - demandeur d'emploi

Je suis à la disposition de votre Médecin Conseil pour lui donner les précisions nécessaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Fait le
Signature

à

ATTESTATION D' EXPOSITION

A remplir pour toute exposition antérieure au 1^{er} février 2012.*

**En fonction des évolutions réglementaires, la fiche d'exposition aux pénibilités se substituera à l'attestation d'exposition, sauf pour :*

- l'amiante*
- les rayonnements ionisants.*

IDENTIFICATION DU SALARIE

Nom - Prénom :

N° SS :

Adresse :

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :

N° de SIRET :

IDENTIFICATION DU MEDECIN DU TRAVAIL ET DU SERVICE

Nom du médecin :

Adresse du service médical :

AFFECTATION A DES TRAVAUX EXPOSANT A :

TYPE DE TRAVAUX (description succincte)

DUREE D'EXPOSITION : date de début :

date de fin :

DATE ET RESULTATS DES EVALUATIONS ET MESURES DES NIVEAUX D'EXPOSITION :

MESURES DE PREVENTION MISES EN PLACE DURANT LA PERIODE D'EXPOSITION :

Lieu et date, le

Docteur

Médecin du travail

LE CHEF D'ENTREPRISE

Cachet

Signature

MODELE DE COURRIER AU MEDECIN TRAITANT

Dr

Lieu , Date

A l'attention du
Docteur

Objet :

Surveillance médicale post-professionnelle

(article D 461-25 du Code de la SS – arrêté du 06.12.2011)

Au bénéfice de Monsieur / Madame

N° S.S :

Cher Confrère, Chère Consoeur,

Veillez trouver ci-joint le volet médical résumant le suivi médico-professionnel de

Madame / Monsieur

qui quitte l'entreprise X .

Il a été exposé environ ans au risque de :

L'article D 461-25 du Code de la Sécurité sociale permet aux salariés de bénéficier d'une surveillance post-professionnelle en cas d'exposition à des risques professionnels à effet différé, comme les pneumoconioses ou les cancers. C'est dans ce cadre que je conseille à cette personne d'en demander le bénéfice à la CPAM et de vous consulter.

Recevez, Cher Confrère, Chère Consoeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur
Médecin du travail

VOLET MEDICAL

↪ Nom/Prénom :

↪ Salarié de l'Entreprise :

↪ Suivi médical : de _____ à _____

↪ Constatations lors de ce suivi médical :

↪ Examens complémentaires effectués dans le cadre de la surveillance du risque

DATES	NATURE EXAMENS	RISQUE(s) VISÉ(s)	RESULTATS

↪ Date et constatations du dernier examen médical effectué avant la fin de l'exposition :

↪ Divers :

Docteur
Médecin du travail

Documents de référence concernant le suivi post professionnel pour les cancérogènes

Article D461-25 du Code de la Sécurité Sociale :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006737021&cidTexte=LEGITEXT000006073189&dateTexte=20080605&fastPos=1&fastReqId=29073669&oldAction=rechCodeArticle>

Arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 28 février 1995 pris en application de l'article D. 461-25 du code de la sécurité sociale fixant le modèle type d'attestation d'exposition et les modalités d'examen dans le cadre du suivi post-professionnel des salariés ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024968351&dateTexte=&categorieLien=id>

Article R4412-60 du Code du travail : définition des agents CMR (ancien article R231-56 du Code du travail) :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=9C690C6DE1FADEA179A2CFD364D3CCED.tpdila16v_2?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018530803&dateTexte=20150308&categorieLien=cid#LEGIARTI000018530803

Arrêté du 5 janvier 1993 fixant la liste des substances, préparations et procédés cancérogènes au sens du deuxième alinéa de l'article R. 231-56 (R4412-60) du code du travail : (version actualisée consolidée à la date de consultation) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006081184>

Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérogènes chimiques : Application aux cancérogènes pour la vessie :

http://www.chu-rouen.fr/sfmt/autres/Fiche_de_synthese_recos_cancers_vessie.pdf

Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés à l'action cancérogène des poussières de bois : http://www.chu-rouen.fr/sfmt/autres/synthese_recommandations_bois_14_02_2011.pdf

Suivi post-professionnel après exposition à l'amiante:

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_935546/suivi-post-professionnel-apres-exposition-a-l-amiante

Dossier surveillance médicale post professionnelle :

<http://www.atousante.com/surveillance-post-professionnelle/salaries-surveillance-post-professionnelle/>